

L'honorable député s'avisera de parler de navires lents, il fera bien de se rappeler que les steamers d'aujourd'hui sont bien supérieurs à ceux dont on se servait autrefois. Le "Tunisian" et le "Bavarian" sont au nombre des meilleurs steamers de l'Atlantique.

M. CLARKE : En ce qui concerne le bon état des navires.

L'honorable M. TARTE : Je conviens qu'ils ne sont pas aussi rapides que bon nombre de steamers qui font le service entre les ports d'Europe et les ports américains, mais n'oublions pas que la route du Saint-Laurent est d'environ 500 milles plus courte que toutes les autres routes qui relient l'est à l'ouest. Bien que la vitesse de nos steamers ne soit pas aussi grande que celle des transatlantiques rapides des Américains et des Allemands, nous sommes cependant en mesure de leur faire concurrence. J'aimerais beaucoup que nos steamers fussent plus rapides, mais je ne puis pas perdre de vue que le service du Saint-Laurent est aujourd'hui sensiblement amélioré.

M. CLARKE : Si la route du Saint-Laurent est la plus courte—et elle l'est réellement—pourquoi n'y met-on pas des steamers à grande vitesse afin d'accélérer le transport de la maille et des passagers. Presque tous ceux qui vont en Angleterre, l'honorable député n'est pas sans le savoir, passent par New-York pour la bonne raison qu'ils y trouvent de meilleurs steamers.

L'honorable M. TARTE : Je conviens qu'en hiver surtout notre route canadienne est assez peu fréquentée, mais si mon honorable ami veut jeter un coup d'œil sur la liste des passagers des steamers qui font voile de Montréal, il s'apercevra qu'il ne reste jamais une seule cabine de libre, et cela, non pas parce que nos steamers sont rapides, mais parce que la beauté du paysage qui se déroule sous les regards ajoute au charme du voyage. J'apprécie comme il convient les efforts que les députés que la question intéresse ont tentés dans le but de déterminer les membres du cabinet à nous gratifier d'un service plus rapide, et je verrais avec chagrin la suppression de l'aide bien faible que nous accordons à nos compagnies de navigation qui luttent avec des armes inégales, attendu que les taux d'assurance de la route du Saint-Laurent sont beaucoup plus élevés que ceux des routes américaines. Avouons franchement que nous n'avons pas fait en faveur de nos routes fluviales et maritimes tout ce à quoi nous étions tenus. Nous ne les avons pas améliorées, celle du Saint-Laurent surtout, comme nous aurions dû le faire. Cette route du Saint-Laurent, nous ne l'avons ni éclairée ni creusée comme il aurait fallu le faire, et n'allons pas maintenant commettre la bêtise de rebouter nos compagnies de navigation. Je me rappelle que lorsque j'étais ministre, certaines compagnies ne voulaient pas mettre leurs meilleurs

M. TARTE.

steamers sur la route du Saint-Laurent. C'était notre faute. Ces remarques ne me sont pas dictées par l'esprit de parti. Nous n'avons pas, dans le passé, fourni au commerce et à la navigation les facilités nécessaires ; la route du Saint-Laurent n'était pas aussi sûre que nous aurions dû la rendre. Le crédit inscrit au budget est très modeste. Je suis convaincu que la grande majorité de la députation sera prête à voter une somme plus considérable en faveur d'un service plus rapide. Mais celui que nous avons cette année est excellent. Le "Tunisian", le "Bavarian", le "Canada", de la ligne Dominion, et l'"Ionian" sont des steamers vraiment superbes ; ils ne sont pas aussi rapides que je voudrais, mais j'espère cependant qu'au lieu de rebouter—

M. CLARKE : Nous ne cherchons pas à entraver ce service.

L'honorable M. TARTE : Je fais connaître ma propre pensée sans faire allusion à qui que ce soit—au lieu de chercher à faire bifurquer le très modeste crédit actuellement inscrit au budget, nous devrions faire en sorte que la subvention fût considérable, afin que le pays fût doté d'un meilleur service.

M. CLARKE : Le très honorable ministre voudrait-il nous dire quel est le poids moyen de la matière postale transportée à bord des steamers ?

Le MINISTRE DU COMMERCE : Il est très considérable. Naturellement, la plus grande partie des journaux et autres matières de ce genre est expédiée par la route canadienne, tandis que les lettres passent par New-York.

M. CLARKE : Le très honorable ministre pourrait-il nous dire le poids des lettres et des autres articles expédiés par la poste ?

Le MINISTRE DU COMMERCE : Je crains qu'il ne me soit assez difficile de le faire. Si l'honorable député tient à savoir ce renseignement, je vais essayer de l'obtenir.

M. CLARKE : Le ministère doit être en possession de quelque renseignement au sujet du poids de ces matières postales.

Le MINISTRE DU COMMERCE : Ce renseignement se trouve plutôt au ministère des Postes qu'à celui du Commerce.

M. CLARKE : Le très honorable ministre demandant un crédit en faveur de ce service, il n'est pas déraisonnable que nous cherchions à obtenir ce renseignement. On doit pouvoir nous le procurer.

Le MINISTRE DU COMMERCE : Je ne doute pas que je puisse obtenir du ministère des Postes un état indiquant le poids moyen.

M. CLARKE : Si nous étions en possession d'un état indiquant le poids moyen de la maille transportée à chacun de ces voyages, le poids moyen des matières postales expé-